

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU HAUT-BEARN  
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2006**

*Le vingt-huit septembre deux mille six, à 19h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Haut-Béarn, légalement convoqué par le Président, Jean LASSALLE, s'est réuni au siège de l'Institution Patrimoniale du Haut-Béarn.*

**PRESENTS** : MM. Jean LASSALLE, Président, M<sup>me</sup> Denise ARRIGAS, François BAYE, Bernard BOURGUINAT, Pierre CASABONNE, Jean-Jacques CAZAURANG, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Jacques COURATTE-ARNAUDE, Marcel LASCURETTES, Christian LATOURNERIE, Jacques MARQUEZE, Michel MASONNAVE, Augustin MEDEVIELLE, Patrick MOUSQUES, Jean-Jacques RIGAL, René ROSE, M<sup>me</sup> Denise SAINT-PE, Bernard SARRAILLER.

**ABSENTS** : MM. Laurent AUBUCHOU-AUROUX, Roger BELESTA-LABOURDETTE, André BERDOU, Jean BOURDAA, Jean-Pierre DOMECCQ, André LAUBUCHOUA, François MAÏTIA, Michel MAUMUS, Marcel MINVIELLE, Jacques PEDEHONTAA, M<sup>me</sup> Sylvie SALABERT.

<b>Date de convocation</b>	:	19 septembre 2006	
<b>Nombre de membres en exercice</b>	:	29 membres	
<b>Nombre de présents</b>	:	18	
<b>Ont donné procuration</b>	:	Laurent AUBUCHOU-AUROUX	à Denise SAINT-PE
		Roger BELESTA-LABOURDETTE	à Augustin MEDEVIELLE
		Jean-Pierre DOMECCQ	à Jacques COURATTE
		Michel MAUMUS	à Jean LASSALLE
		Jacques PEDEHONTAA	à Pierre CASABONNE

OBJET : BILAN DE L'IPHB 1994-2006<sup>e</sup>

**REÇU**

02 OCT. 2006

SOUS-PREFECTURE  
CLORON-S/ST-MARIE

Le Président expose au Comité Syndical qu'il a demandé à l'équipe de gestion de l'IPHB, dans le prolongement du bilan des actions menées par l'IPHB en faveur de l'ours demandé par la Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable au mois de juin, de réaliser et mettre en forme le bilan de toutes les actions menées par l'Institution Patrimoniale du Haut-Béarn depuis sa création, en 1994.

Le Président demande au Directeur de présenter ce bilan de 12 années de travaux, établi sous forme d'un diaporama.

Il précise que l'équipe technique de gestion de l'IPHB sollicite l'autorisation de présenter ce bilan à l'ensemble des membres de l'IPHB ainsi qu'aux populations des 21 communes membres de l'IPHB.

Suite à l'exposé du Directeur, il ouvre la discussion au sein du Comité Syndical.

Où l'exposé du Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré,

Votants : 23  
 Pour : 23  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

**CONSIDERANT** la Charte de Développement Durable des Vallées Béarnaises et de Protection de l'Ours signée le 31 janvier 1994 par les communes des vallées d'Ossau, d'Aspe et de Barétous, représentant un territoire de plus de 100.000 hectares, le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs, le Président de l'Association des Eleveurs et Transhumants des Trois Vallées, le Président du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques, le Président du Conseil Régional d'Aquitaine et le Préfet des Pyrénées-Atlantiques pour l'Etat. Monsieur Michel BARNIER, Ministre de l'Environnement de l'époque, ayant aussi apposé sa signature.

**CONSIDERANT** les Premiers Contrats de Programmes Pluriannuels 1994-1999 de la Charte,

**CONSIDERANT** les Deuxièmes Contrats de Programmes Pluriannuels 2000-2006 de la Charte,

**CONSIDERANT** le bilan présenté en séance,

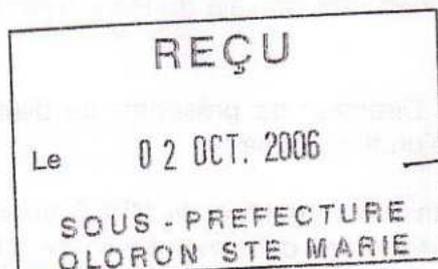
**APPROUVE et VALIDE** le bilan de toutes les actions menées par l'IPHB depuis 1994 qui répond largement aux objectifs fixés par la Charte et ses contrats pluriannuels d'application.

**CONSTATE** que l'IPHB a provoqué des avancées considérables et créé une dynamique certaine pour le territoire des vallées d'Ossau, d'Aspe et de Barétous et leurs populations.

**DEMANDE** à l'équipe de gestion de l'IPHB de restituer ce bilan à l'ensemble des membres de l'IPHB ainsi que de le présenter dans chacune des 21 communes membres de l'IPHB.

**CHARGE** l'équipe de gestion de compléter la présentation de ce bilan par les perspectives de poursuite de l'action de l'IPHB pour 2007-2013 résultant notamment des animations valléennes menées dans les domaines de l'agropastoralisme (diagnostics prospectifs de l'activité pastorale des vallées béarnaises), de l'eau (Contrat de l'eau en vallée d'Aspe) et de la forêt en application des Deuxièmes Contrats de Programmes Pluriannuels (2000-2006).

**CHARGE** le Président de la mise en œuvre de la présente et l'autorise à signer tous les actes administratifs nécessaires pour ce faire.



Le Président

Jean LASSALLE

Fait les an, mois et jour sus dits.

Enregistré en Sous-Préfecture le : 2 octobre 2006

Affiché le : 2 octobre 2006

Pour extrait conforme au registre des délibérations.  
 Le Président certifie le caractère exécutoire.